



Séance du 17 SEPTEMBRE 2025

2025 / 04 / 12

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

| Conseillers Municipaux | |
|------------------------|------|
| EN EXERCICE | : 33 |
| PRESENTS | : 19 |
| REPRESENTEES | : 14 |
| ABSENT | : 0 |
| VOTANTS | : 33 |

Date de Convocation : *10 SEPTEMBRE 2025*
Date d'Affichage : *10 SEPTEMBRE 2025*
Secrétaire de Séance : *Guy ESTRABAUD*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise
GORIN Serge par ALBERT Corine
BERBESSOU Michel par AMALRIC André
MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine
CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric
BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel
CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 Juin 2022 mettant en place un nouveau système d'aide à la rénovation de façades, menuiseries/feronneries, zinguerie, devantures commerciales, toitures (uniquement sur Hautpoul) à compter du 1^{er}Janvier 2023 et instaurant un dispositif exceptionnel

concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un nouveau périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un nouveau règlement ;

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 09 septembre 2025 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

| | |
|---|-------------------|
| • d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit : | |
| - Mme Véronique PROUVOST et M. Romain PUPO (menuiseries) | 1.068,96 € |
| - Sarl ALLIANCE par Mme Aude LAFRANGE (vitrine) | 1.572,50 € |
| - POINT VISION MAZAMET par Mme Bénédicte ASSEMAT-MASSE (vitrine) | 2.100,00 € |
| Sous-total | 4 741,46 € |

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

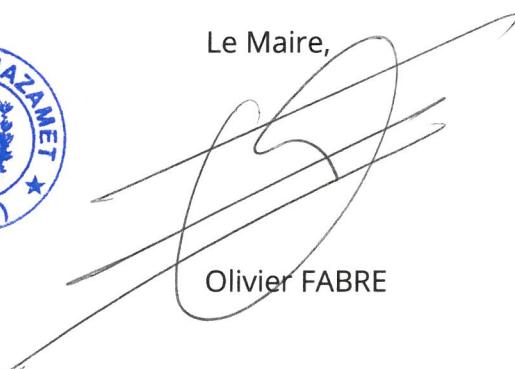
La Secrétaire de séance



Guy ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.